

CONVOCAION CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie le 04 avril 2023, à 20 heures 30.

Ordre du jour :

- Compte de gestion 2022.
- Compte administratif 2022.
- Affectation du résultat.
- Vote des taux des taxes locales 2023.
- Subvention Vesoul Agro Campus : renouvellement des clôtures au plateau des Cordeliers.
- Travaux de voirie 2023.
- Vote du budget 2023.
- Questions diverses.

•En Mairie, le 28 mars 2023

CONSEIL MUNICIPAL du 04 avril 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas VIROT.

Présents : Franck BARRET, Annick GUILLAUMOT, Bénédicte MAUSSIRE, Pascal MENNESSIEZ, Thomas PARICAUD, Aurélien THEVENOT, Lionel VALDENNAIRE, Nicolas VIROT.

Absents excusés : Michelle COMBET BLANC, Colette CONTET, Vincent TERREAUX.

Absent non excusé : néant

Bénédicte MAUSSIRE a été élue secrétaire.

➤08/2023 Compte de gestion 2022

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ,

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

2 / Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 pour le budget communal par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Pour 8

Contre 0

Abstention 0

09/2023 Compte administratif 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Annick GUILLAUMOT délibérant sur le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Nicolas VIROT, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | DEPENSES | | RECETTES | |
|------------------------|---------------------|--------------|---------------------|--------------|
| | Fonct | Invest | Fonct | Invest |
| Résultats reportés | | 92 609.76 € | 87 635.18 € | |
| Op de l'exercice | 85 929.31 € | 35 796.74 € | 163 354.20 € | 104 503.86 € |
| Résultat cumulé | 85 929.31 € | 128 406.50 € | 250 989.38 € | 104 503.86 € |
| Total réalisé | 214 335.81 € | | 355 493.24 € | |

Soit un excédent de 165 060.07 € en fonctionnement et un déficit de 23 902.64 € en investissement en résultat de clôture 2022.

Vote et arrête à l'unanimité les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

Comme la loi le prévoit, le Maire se retire pour le vote.

Pour 7

Contre 0

Abstention 0

10/2023 Affectation du résultat

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, compte tenu des crédits de report au budget primitif.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 165 060.07 €. Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|---|---------------|
| A/ Résultat de l'exercice | 77 424.89 € |
| B/ Résultats antérieurs reportés (ligne002 du CA) : | 87 635.18 € |
| C/ Résultat à affecter | 165 060.07 € |
| D/ Solde d'exécution d'investissement : | - 23 902.64 € |
| E/ Solde des restes à réaliser d'investissement : | 0.00 € |
| F/ Besoin en financement : | - 23 902.64 € |
| AFFECTATION = C | 165 060.07 € |
| G/ Affectation en réserve au compte R1068 en investissement : | 23 902.64 € |
| H/ Report en Fonctionnement R002 | 141 157.43 € |

Pour 8

Contre 0

Abstention 0

➤ **11/2023 Vote des taux des taxes locales 2023**

Monsieur le Maire informe le conseil que la taxe d'habitation, figée de 2020 à 2022, est de nouveau votée mais ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, et sur délibération, les logements vacants depuis plus deux ans.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes au titre de l'année 2023, le taux de référence de la taxe d'habitation pour 2023 est le taux de 2019, figé de 2020 à 2022.

Le conseil municipal, vu les articles 1636B sexies à 1636B undecies et 1639A du Code général des impôts, et après avoir délibéré, à l'unanimité

Taxe d'habitation : 7.00 %
Taxe foncière bâti : 34.75 %
Taxe foncière non bâti : 34.11 %

Pour 8

Contre 0

Abstention 0

➤ **12/2023 Subvention Vesoul Agro Campus : renouvellement des clôtures au plateau des Cordeliers**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier, du 23 mars 2023, de l'exploitation agricole du lycée agricole Etienne Munier, demandant une aide financière pour le remplacement des clôtures au plateau des Cordeliers, ces dernières sont vieillissantes et seront renouvelées avant la mise en pâture.

La Directrice Adjointe en charge de l'Exploitation Agricole nous a transmis 2 devis :

- Travaux de remise en état de la clôture électrique d'un montant de 3 600.00 € TTC.
- Fournitures de 600 piquets d'acacia d'un montant de 1 857.60 € TTC.

Soit un montant total de 5 457.60 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de participer financièrement à hauteur de 500 €.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE de verser une subvention à l'Exploitation Agricole du Lycée Munier, d'un montant de 500 €.

Pour 7

Contre 1

Abstention

➤ **13/2023 Vote du budget 2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget commune tel que présenté par Monsieur Nicolas VIROT, Maire.

Ce document est consultable en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Pour 8

Contre 0

Abstention 0

➤ **Questions diverses**

Proposition décor façade de la mairie par le Lycée du Luxembourg : réflexion en cours.

| | | | |
|--------------------|--|--|--|
| Franck BARRET | Michelle COMBET BLANC ABSENTE EXCUSEE | Colette CONTET ABSENTE EXCUSEE | Annick GUILLAUMOT |
| Bénédicte MAUSSIRE | Pascal MENNESSIEZ | Thomas PARICAUD | Vincent TERREAUX ABSENT EXCUSE |
| Aurélien THEVENOT | Lionel VALDENNAIRE | Nicolas VIROT | |